Rapport sur l'esclavage moderne

2023







Table des **matières**

Introduction
Mesures pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants
Structure, activités et chaînes d'approvisionnement
Gouvernance, politiques et processus de processus de vérification diligente
Supervision

Politiques
Politique d'approvisionnement6
Code de conduite et d'éthique
Politique de dénonciation
Mesures supplémentaires de diligence raisonnable
Évaluer et gérer nos risques8
Mesures de remédiation
Formation
Évaluation de l'efficacité
Approbation et attestation

Introduction

Ce rapport (le «Rapport») est produit par La Compagnie Électrique Lion («Lion Électrique» ou la «Société» ou «notre» ou «nous») pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2023 (la «Période de référence») et présente les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à toute étape de la production de biens, au Canada ou ailleurs, ou de biens importés au Canada par la Société.

Le présent Rapport constitue le premier rapport préparé par la Société conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada) (la «Loi») et le California Transparency in Supply Chains Act. Bien que la Société soit la seule entité de son groupe de sociétés tenue de déposer un rapport en vertu de la Loi, les informations fournies dans le présent document s'appliquent généralement à toutes les entités contrôlées par la Société.



Mesures pour prévenir et réduire les risques

de **travail forcé** et de **travail des enfants**

En tant que société responsable et citoyenne, nous nous engageons à agir de manière éthique et à mener nos affaires avec intégrité, honnêteté, équité et professionnalisme.

D'une manière générale, nous avons pris les mesures suivantes au cours de la Période de référence afin de prévenir et de réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement:

- mise en œuvre d'une Politique fournisseur, qui comprend, entre autres, des exigences visant à contrôler et à prévenir les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement;
- mise à jour de notre modèle d'entente d'approvisionnement, qui exige désormais que nos nouveaux fournisseurs ou ceux qui prennent de nouveaux engagements avec nous adhèrent à notre Politique fournisseur;
- vérification diligente complétée sur certains fournisseurs potentiels avant de conclure des contrats, en tenant compte de divers critères, dont les risques de travail forcé ou de travail des enfants.

Les détails des actions susmentionnées figurent dans le présent Rapport.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

La Société est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole «LEV».

Le siège social de la Société est situé au 921, chemin de la Rivière-du-Nord, Saint-Jérôme, Québec, Canada J7Y 5G2. Les activités de Lion Électrique se concentrent sur la conception, le développement, la fabrication et la distribution de véhicules urbains mi-lourds et lourds entièrement électriques («VE»). Chaque véhicule Lion Électrique est spécialement conçu pour être électrique et il est entièrement conçu et assemblé à l'interne, avec son propre châssis, sa cabine de camion ou sa carrosserie d'autobus, en intégrant sa technologie de batterie exclusive à capacité énergétique modulaire et son logiciel exclusif Lion. Pour certaines applications de camions spécialisés, Lion Électrique a également établi des partenariats et d'autres relations avec des fournisseurs tiers dans le but de pouvoir offrir à ses clients une variété de configurations de véhicule, d'options d'équipement et d'applications allant de fourgons classiques pour des camions à fourgon à d'autres applications spécialisées telles que les ambulances entièrement électriques et des camions utilitaires. Depuis 2023, Lion Électrique fabrique ses propres modules et blocs-batteries qui intègrent des cellules de batteries provenant de fournisseurs tiers. Lion Électrique complète également son offre de produits par divers services disponibles sur place dans les centres d'expérience de Lion Électrique, notamment un soutien aux ventes, une formation complète, une assistance en matière d'infrastructure de chargement et un soutien à l'entretien.

En date du 18 avril 2024, la Société employait environ 1150 personnes au Canada et aux États-Unis dans toutes les fonctions, y compris la fabrication, la recherche et le développement de véhicules, les ventes et le marketing, le service, les affaires et l'administration.

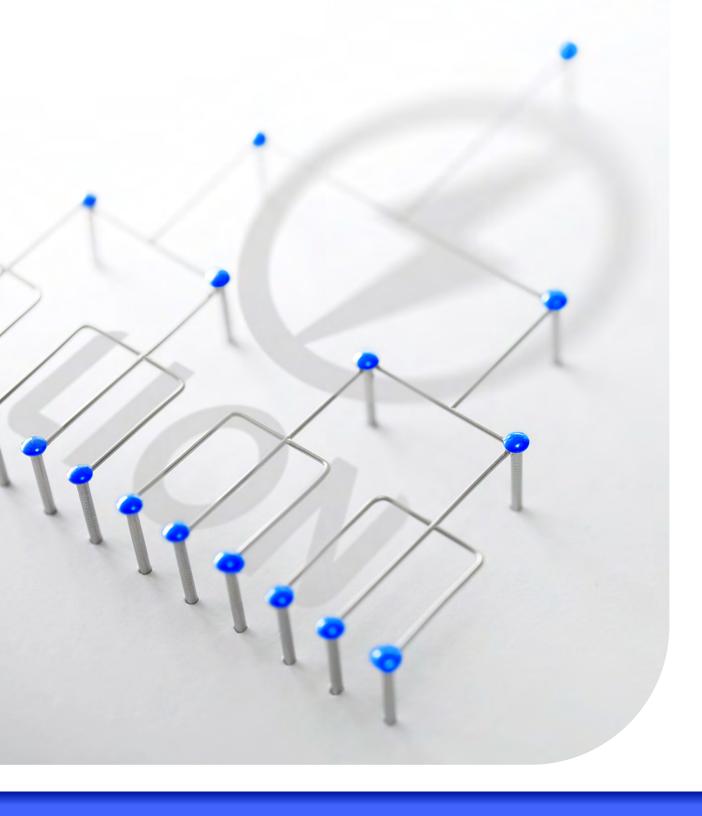
Les produits de Lion Électrique peuvent être achetés au Canada et aux États-Unis et sont distribués par camion et par train, soit directement aux clients de Lion Électrique, soit aux équipementiers tiers avec lesquels Lion Électrique travaille en partenariat. Lion Électrique a adopté un modèle de vente qui s'appuie généralement sur des ventes directes aux clients, adaptées aux VE, ce qui lui évite, dans la mesure du possible, de dépendre de concessionnaires tiers.

Les produits de Lion Électrique sont fabriqués au Canada et aux États-Unis. La Société possède une usine de fabrication de véhicules située à Saint-Jérôme, au Québec, où sont produits la plupart des véhicules vendus par la Société ainsi qu'une usine de fabrication située à Joliet, dans l'Illinois, afin de répondre à la demande croissante de véhicules zéro émission «faits aux États-Unis». Lion Électrique possède également une usine de batteries et un centre d'innovation situés à Mirabel, au Québec, qui sont actuellement utilisés à diverses fins, comme un centre d'essai et de certification pour les véhicules et les batteries, un site d'inspection avant livraison, une salle d'exposition et un centre de livraison ainsi qu'un espace d'entreposage afin d'exploiter l'espace disponible et d'optimiser l'efficacité opérationnelle. Enfin, Lion Électrique possède d'autres installations au Canada et aux États-Unis,

qui servent principalement de centres d'expérience, stratégiquement répartis dans des marchés clés.

La chaîne d'approvisionnement de Lion Électrique se compose de fournisseurs de cellules de batteries, de blocs-batteries, de modules, de pièces et de composants de véhicules et de matières premières, telles que l'aluminium, l'acier, les composites, les métaux non ferreux (comme le cuivre) ainsi que d'autres matériaux et minéraux utilisés pour fabriquer des batteries aux ions de lithium et certaines autres pièces et certains composants de véhicules. Dans certains cas, Lion Électrique a conclu des ententes contractuelles à long terme avec des fournisseurs pour l'approvisionnement de certains composants clés de ses véhicules, notamment des batteries et des cellules aux ions de lithium. La Société s'efforce, dans la mesure du possible, de s'approvisionner en composants auprès de sources multiples. Toutefois, certains des composants utilisés dans les véhicules de Lion Électrique, notamment les composants clés des systèmes de batteries, sont achetés auprès d'un fournisseur unique ou de fournisseurs limités. Lion Électrique travaille actuellement avec environ 1 600 fournisseurs directs répartis dans 17 pays. La majorité des fournisseurs de Lion Électrique sont situés au Canada et aux États-Unis.





Gouvernance, politiques et processus de vérification diligente

Supervision

Le conseil d'administration de Lion Électrique (le «Conseil») est responsable de la direction globale de la Société et supervise la gestion des activités et des affaires de la Société. Le Conseil a déléqué à son Comité de mise en candidature et de gouvernance la supervision du développement durable et de la responsabilité sociale de la Société, y compris le suivi du plan environnemental, social et de gouvernance («ESG») de la Société, des pratiques, des politiques connexes et de la divulgation à cet égard, ainsi que le suivi et le respect du Code de conduite et d'éthique de la Société (le «Code»). Le Comité d'audit et le Comité des ressources humaines et de la rémunération du Conseil supervisent également certains éléments relatifs aux questions et aux informations en matière d'ESG et assistent notamment le Conseil dans le contrôle de la conformité au Code.

Pour de plus amples informations concernant la gouvernance de la Société et les questions ESG, VEUILLEZ CONSULTER NOTRE SITE WEB:

ir.thelionelectric.com.

Gouvernance, politiques et processus de vérification diligente

Politiques

Nous nous engageons à adopter une conduite commerciale responsable, à protéger les droits de la personne et à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos relations commerciales, et nous nous efforçons d'exiger la même chose de la part des partenaires de notre chaîne d'approvisionnement. Pour soutenir cet engagement, Lion Électrique a mis en place plusieurs codes et politiques qui traitent des normes internationales en matière de droits de la personne, y compris le risque de travail forcé et de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Ces codes et politiques sont revus chaque année par la Société.

Politique d'approvisionnement

La Politique fournisseur de la Société (la «Politique fournisseur») définit les normes de conduite éthique que Lion Électrique exige de ses fournisseurs lorsqu'ils font des affaires avec Lion Électrique ou en son nom. La Politique fournisseur détaille nos attentes par rapport aux fournisseurs en matière de droits de la personne, de travail, de pratiques d'emploi, d'intégrité et d'éthique des affaires, et plus encore. La Politique fournisseur comprend notamment des dispositions interdisant le travail des enfants et le travail forcé et exige de nos fournisseurs qu'ils se conforment à des pratiques d'embauche et d'emploi spécifiques visant à promouvoir des conditions de travail équitables et éthiques.

La Politique fournisseur exige en outre que les fournisseurs définissent les risques et les impacts négatifs réels sur les droits de la personne liés à leurs activités et qu'ils prennent les mesures appropriées pour réduire ces risques et remédier à tout impact directement causé ou favorisé par leurs activités ou leurs relations commerciales.

Bien que nous demandons à nos fournisseurs de mettre en œuvre les exigences de la Politique fournisseur d'une manière qui soit à la fois appropriée et proportionnelle à la nature et à l'échelle de leurs activités ainsi qu'aux biens et services qu'ils fournissent, nous attendons d'eux qu'ils reflètent ces exigences dans leurs propres chaînes d'approvisionnement et qu'ils aillent au-delà de la conformité légale pour progresser en matière de responsabilité sociale et environnementale et d'éthique des affaires.

Nous exigeons de nos nouveaux fournisseurs ou de ceux qui prennent de nouveaux engagements avec nous qu'ils adhèrent contractuellement à la Politique fournisseur et qu'ils s'y conforment, soit par l'intermédiaire d'une certification, soit par le biais de notre modèle d'entente d'approvisionnement. Notre modèle d'entente d'approvisionnement prévoit en outre le droit pour Lion Électrique d'effectuer des audits, qui peuvent comprendre des demandes d'informations, des visites de sites, des entretiens avec le personnel et l'examen des dossiers

La Politique fournisseur permet à toute personne qui pense qu'un fournisseur a agi de manière illégale, inappropriée ou contraire à l'éthique ou qu'il a eu un comportement violant la Politique fournisseur de signaler un tel agissement en utilisant la <u>ligne de dénonciation</u> de Lion Électrique.

Lion Électrique encourage vivement toute personne témoin de telles pratiques à s'exprimer et exige que les fournisseurs interdisent toute mesure de représailles à l'encontre de toute personne ayant signalé, en toute bonne foi, des infractions à la Politique fournisseur ou ayant déposé une plainte ou témoigné, aidé ou participé de quelque manière que ce soit à une enquête, à une procédure ou à un procès mené par un organisme gouvernemental chargé de l'application de la Loi.

Si les attentes ou les exigences de la Politique fournisseur ne sont pas satisfaites par nos fournisseurs, les relations commerciales peuvent être réexaminées et des mesures correctives peuvent être prises, ou alternativement, Lion Électrique peut mettre fin à ces relations



Gouvernance, politiques et processus de vérification diligente

Politiques

Code de conduite et d'éthique

Le Code s'applique à tous les administrateurs, les dirigeants et les employés de la Société, sans exception. Tous les partenaires commerciaux, sous-traitants, consultants, prestataires de services et fournisseurs de la Société sont tenus, le cas échéant, de respecter les normes de ce Code au même titre que les employés de la Société et sont censés appliquer des politiques et/ou des pratiques conformes au Code, et tous les nouveaux fournisseurs ou ceux qui prennent de nouveaux engagements avec nous sont censés confirmer, par écrit, par l'intermédiaire de leur contrat avec Lion Électrique ou autrement, qu'ils acceptent les conditions du Code et qu'ils s'y conformeront.

Notre Code fournit un ensemble de normes éthiques pour quider toutes les personnes auxquelles il s'applique et constitue une condition à l'emploi ou à l'établissement et au maintien de la relation contractuelle avec la Société. Le Code aide le Conseil et la direction de la Société à se concentrer sur les domaines présentant un risque éthique, fournit des lignes directrices aux employés de la Société pour les aider à reconnaître et à traiter les questions éthiques, fournit des mécanismes pour signaler les comportements contraires à l'éthique par l'intermédiaire de notre Politique de dénonciation et contribue à favoriser une culture centrée sur l'honnêteté et la responsabilisation. Le Code détaille les lignes directrices de la conduite attendue dans de nombreux domaines, y compris le respect des lois, des règles et des règlements.

Le Code est disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : ir.thelionelectric.com.

Si les attentes ou les exigences du Code ne sont pas satisfaites par nos fournisseurs, les relations commerciales peuvent être réexaminées et des mesures correctives peuvent être prises, ou bien Lion Électrique peut mettre fin à ces relations.

Politique de dénonciation

Nous avons mis en place de solides procédures de dénonciation par l'intermédiaire de notre Politique de dénonciation, de notre Politique fournisseur et de notre Code, qui contiennent tous des dispositions encourageant toute personne à signaler des actes répréhensibles ou des soupçons d'actes répréhensibles de manière confidentielle et anonyme (si elle le souhaite) sans crainte de victimisation, de discrimination ultérieure ou de désavantage.

Ces politiques prévoient plusieurs méthodes pour signaler les violations, notamment le Service des ressources humaines et le Service juridique ainsi qu'une <u>ligne de dénonciation</u> confidentielle disponible sur notre site Web.

Lion Électrique s'engage à traiter toute dénonciation rapidement, à mener une enquête rigoureuse et, si nécessaire, à prendre des mesures correctives dans les meilleurs délais. Lion Électrique examinera et mettra en œuvre les moyens pour garantir que de tels actes répréhensibles puissent être évités à l'avenir.

Mesures supplémentaires de diligence raisonnable

Pour gérer efficacement les risques associés à sa chaîne d'approvisionnement, notamment les risques liés au travail forcé et au travail des enfants, Lion Électrique a pris les mesures suivantes :

- effectuer des procédures de de vérification diligente relatives aux principaux fournisseurs potentiels sur la base d'informations accessibles au public et de demandes de vérification diligente, y compris les plans de fabrication et les informations relatives au pays d'origine;
- négocier des dispositions contractuelles solides avec nos fournisseurs, y compris l'adhésion à la Politique fournisseur et des droits d'audit (nous permettant d'effectuer, le cas échéant, des audits indépendants ou inopinés); et
- effectuer des visites des sites de certains de nos fournisseurs nouveaux et actuels, ce qui permet aux personnes effectuant ces visites de rendre compte des pratiques commerciales et des normes de qualité.







Nous utilisons une approche fondée sur les risques pour évaluer et gérer ceux liés au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. En cas de doute sur le fait que l'un de nos fournisseurs ou fournisseurs potentiels ne respecte pas nos politiques ou nos engagements, le fournisseur fera l'objet d'une enquête plus approfondie afin que nous puissions clarifier toute préoccupation et prendre les mesures qui s'imposent.

Nous nous engageons à développer et à affiner continuellement nos politiques, procédures et programmes à mesure que nous en apprenons davantage sur les risques de notre chaîne d'approvisionnement et sur les moyens de les atténuer. Pour évaluer l'efficacité des actions visant à garantir que le travail forcé et le travail des enfants ne soient pas utilisés dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, nous nous engageons à :

- nous assurer chaque année que la Loi est respectée et à communiquer à l'interne les résultats à l'équipe de direction de Lion Électrique : et
- revoir régulièrement le contenu du Code et de la Politique fournisseur pour nous assurer qu'ils sont à jour et adaptés à leurs objectifs.

Malgré nos efforts pour garantir que notre chaîne d'approvisionnement est exempte de tout travail forcé ou travail des enfants, il peut néanmoins subsister un risque de travail forcé ou de travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement globale, en particulier lorsqu'il s'agit de fournisseurs indirects sur lesquels Lion Électrique n'a que peu de contrôle ou de visibilité. Pour faire face à ce risque potentiel, Lion Électrique attend de ses partenaires commerciaux et de ses fournisseurs qu'ils respectent les normes et les principes énoncés dans la Politique fournisseur dans le cadre de leurs activités et de leur propre chaîne d'approvisionnement.

Au cours de la Période de référence, nous avons ciblé certains pays dans lesquels se trouvent certains de nos fournisseurs et qui sont considérés comme présentant un risque plus élevé de recours au travail forcé ou au travail des enfants. Lorsque cela est raisonnablement possible, nous nous efforçons de limiter ou de réduire, le cas échéant, l'exposition de notre chaîne d'approvisionnement à ces pays en plus d'effectuer un exercice de vérification diligente renforcé sur les fournisseurs situés dans ces pays.



Lion Électrique s'engage à remédier à tout cas confirmé de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement, si un tel événement devait se produire. Au cours de la Période de référence, Lion Électrique n'a pas identifié de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement et n'a pas été alerté à ce sujet. Par conséquent, il n'y a pas eu d'occasion de fournir des mesures de remédiation au cours de la Période de référence.



Formation

Bien que la Société n'offre pas actuellement de formation à son personnel sur le travail forcé ou le travail des enfants, chaque membre du personnel et de la direction de Lion Électrique est tenu de signer une attestation certifiant qu'il a lu et bien compris le Code. Tout le personnel est tenu de réviser et de confirmer le respect du Code au moins une fois par an. De plus, nous avons l'intention de proposer à l'avenir des séances de formation ciblées sur le travail forcé et le travail des enfants au personnel concerné. Tout manquement d'un employé au Code peut entraîner des mesures disciplinaires et des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement, et certains manquements au Code peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires.



Comme cela est indiqué dans le présent Rapport, Lion Électrique a pris, au cours de la Période de référence, des mesures visant à réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités ou de ses chaînes d'approvisionnement. Nous n'avons pas encore pris de mesures pour évaluer l'efficacité de ces mesures.

Nous nous engageons à améliorer en permanence notre approche en matière de droits de la personne, y compris les questions liées au travail forcé et au travail des enfants. À cet égard, nous avons l'intention de définir des indicateurs clés de performance pour nous aider à mesurer le progrès des actions que nous entreprenons.

Approbation et attestation

Le présent Rapport a été approuvé le 15 mai 2024 par le conseil d'administration de La Compagnie Électrique Lion conformément à l'alinéa 11 (4) (a) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le Rapport pour l'entité énumérée ci-dessus. À ma connaissance et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le Rapport sont vrais, exacts et complets à tous égards importants aux fins de l'application de la Loi pour la Période de référence mentionnée ci-dessus.

Marc Bédard

Chef de la direction et fondateur 15 mai 2024

J'ai le pouvoir de lier La Compagnie Électrique Lion.



